

Charte de délégation des pouvoirs décisionnels du Comité d'administration

	NATURE DE LA DEMANDE	SOURCE ORIGINALE DU POUVOIR	DEMANDE PRÉPARÉE PAR	CONSULTATION REQUISE	RECOMMANDATION PAR	APPROBATION PAR	DIFFUSÉ A TITRE INFORMATIF APRES APPROBATION SELON LE PLAN DE DÉPÔT ÉTABLI PAR LE CA
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET STRATÉGIQUE DE LA MISSION ACADÉMIQUE - ÉTUDES							
1	Ententes internationales sans incidence financière		Bureau international ou Bureau de la recherche internationale			VR études et VR recherche	CA
SOUTIEN ADMINISTRATIF DE LA MISSION DE LA RECHERCHE							
2	Plan stratégique des Presses		Presses	CPS		VR recherche	CA
3	Évaluation 7-ans des instituts de recherche	Lignes directrices sur l'évaluation des centres, des instituts et des installations de recherche	Comité d'évaluation	1. VR recherche et VR études 2. Commission de la recherche		VR recherche et VR études avec établissement d'un plan d'action	CA
4	Rapport annuel des instituts		Directeurs des instituts	Doyens concernés		VR recherche	CA
5	Évaluation 7-ans des centres de recherche	Lignes directrices sur l'évaluation des centres, des instituts et des installations de recherche	Comité d'évaluation	1. Doyens concernés 2. Commission de la recherche		VR recherche	CA
6	Rapport annuel d'évaluation des centres		Directeurs des centres	Doyens concernés		VR recherche	CA
7	Évaluation triennale des infrastructures de recherche		Comité interne d'infrastructure			VR recherche	CA
8	Création d'infrastructures majeures de recherche – pour des installations exigeant des ressources additionnelles ou plus d'espace pour un montant à l'intérieur des budgets alloués		Doyen	1. Comité d'infrastructure de la recherche 2. Conseil CA/doyen		VR recherche	CA
9	Création d'un centre de recherche pour un montant à l'intérieur des budgets alloués		Doyen	1. Commission de la recherche 2. Conseil CA/doyen		VR recherche	CA
OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES BIENS							
Budget et gestion financière							
10	Demande des étudiants pour remboursement des droits de scolarité		Comité de remboursement			Registraire et VRA ressources financières	CA
11	Approbation du calendrier des congés autres que les congés fériés		VRA ressources humaines	VR études		VR fin & adm	CA
12	Frais pour l'usage des installations sportives		VR fin & adm			VR fin & adm	CA
Ressources humaines							
Haute gestion							
13	Nomination, renouvellement ou prolongation d'un mandat : d'un vice-doyen, doyen associé, doyen adjoint, secrétaire		Comité de sélection incluant un membre choisi par le VR études		Comité de sélection	Doyen	1. VR études 2. CA
14	Nomination, renouvellement ou prolongation d'un mandat d'un vice-doyen à la recherche		Comité de sélection incluant un membre choisi par le VR recherche		Comité de sélection	Doyen	1. VR recherche 2. CA
15	Nomination de directeurs de service		Comité de sélection		Comité de sélection	Dirigeant principal de service / VR respectif selon le cas	CA
16	Nomination de directeur de-programme ou directeur adjoint des études du premier cycle ou études supérieures		Doyen			Doyen	1. VR études 2. CA

Modifiée le 2 juillet 2020

La délégation de pouvoirs exige le respect du cadre législatif réglementaire et les modalités des conventions collectives. Toute demande d'exception sera soumise au Comité d'administration.

Charte de délégation des pouvoirs décisionnels du Comité d'administration

	NATURE DE LA DEMANDE	SOURCE ORIGINALE DU POUVOIR	DEMANDE PRÉPARÉE PAR	CONSULTATION REQUISE	RECOMMANDATION PAR	APPROBATION PAR	DIFFUSÉ A TITRE INFORMATIF APRES APPROBATION SELON LE PLAN DE DÉPÔT ÉTABLI PAR LE CA
17	Nomination, renouvellement ou prolongation d'un mandat d'un directeur d'un institut de recherche		Comité de sélection interdisciplinaire présidé par le VR recherche ou son représentant	Doyens concernés	Comité de sélection	VR recherche	CA
18	Nomination, renouvellement ou prolongation d'un mandat d'un directeur d'un centre de recherche		Comité de sélection interdisciplinaire présidé par le VR recherche ou son représentant	Doyens concernés	Comité de sélection	VR recherche	CA
19	Nomination de dirigeant principal de Service		Comité de sélection			VR respectif	CA
20	Nomination de directeur administratif facultaire		Comité de sélection incluant un membre choisi par le VR fin & adm			Doyen	1. VR fin & adm 2. CA
Corps professoral							
21	Engagements réguliers ou remplaçants syndiqués ou non syndiqués : - chargé de cours - professeur adjoint, agrégé ou titulaire - professeur de langue - professeur invité - professeur détaché - professeur GFT, VPT ou scientifique de la Faculté de médecine - professeur à la leçon	Convention collective (sauf GFT et VPT) Loi de l'Université d'Ottawa	CPED, directeur, CPEF, doyen, selon les dispositions de la convention collective		Doyen	VR études	CA
22	Engagements réguliers ou remplaçants syndiqués ou non syndiqués : - professeur auxiliaire - professeur clinique de l'École de Psychologie	Convention collective (sauf GFT et VPT) Loi de l'Université d'Ottawa	CPED, directeur, CPEF, selon les dispositions de la convention collective		CPED, directeur, CPEF	Doyen	1. VR études 2. CA
23	Engagements réguliers ou remplaçants syndiqués ou non syndiqués : - chercheur boursier, associé d'enseignement	Convention collective (sauf GFT et VPT) Loi de l'Université d'Ottawa	CPED, directeur, CPEF, doyen, selon les dispositions de la convention collective		Doyen	VR études ou VR recherche, selon le cas	CA
24	Engagement d'un cadre en résidence		Faculté	VRA Ressources humaines		VR Études	CA
25	Bibliothécaires : engagement, promotion, engagement continu et congé professionnel	Convention collective	CPB		Doyen	VR études	CA
26	Modification de date d'embauche ou changement des conditions d'embauche (Sauf salaire et rang)		Faculté			Doyen	1. VR études 2. CA
27	Renouvellement de contrat des professeurs	Convention collective	CPED, directeur, CPEF, doyen	VRA ressources humaines	Doyen	VR études	CA
28	Renouvellement d'une affectation multiple	Convention collective et Règlement 86	CPED, directeur, CPEF			Doyen	1. VR études 2. CA
29	Renouvellement de nomination de professeur auxiliaire	Convention collective	CPED, directeur, CPEF			Doyen	1. VR études 2. CA
30	Demande de révision des AENU et ARENU conduisant à une modification salariale potentielle	Convention collective	CPED, directeur, CPEF	VR études et VRA ressources humaines, au besoin		Doyen	1. VR études 2. CA
31	Changement de statut ou de département principal d'un clinicien de la Faculté de médecine		CPED, directeur, CPEF	VR études et VRA ressources humaines, au besoin		Doyen	1. VR études 2. CA

Modifiée le 2 juillet 2020

La délégation de pouvoirs exige le respect du cadre législatif réglementaire et les modalités des conventions collectives. Toute demande d'exception sera soumise au Comité d'administration.

Charte de délégation des pouvoirs décisionnels du Comité d'administration

	NATURE DE LA DEMANDE	SOURCE ORIGINALE DU POUVOIR	DEMANDE PRÉPARÉE PAR	CONSULTATION REQUISE	RECOMMANDATION PAR	APPROBATION PAR	DIFFUSÉ A TITRE INFORMATIF APRES APPROBATION SELON LE PLAN DE DÉPÔT ÉTABLI PAR LE CA
32	Reclassification de cliniciens de la Faculté de médecine		CPED, directeur, CPEF	VR études et VRA ressources humaines, au besoin		Doyen	1. VR études 2. CA
33	Modification de source salariale et(ou) octroi supplément de recherche pour les chercheurs des facultés.		Faculté	VR études et VRA ressources humaines, au besoin		Doyen	1. VR études et VR recherche 2. CA
34	Octroi d'un supplément administratif pour des responsabilités confiées et ou subvention de recherche	Convention collective	Faculté	VRA ressources humaines	Doyen	VR études ou VR recherche, selon le cas	CA
35	Octroi d'une année de crédit en vue d'un congé universitaire et ce pour la dernière année du mandat d'un directeur de département	Convention collective	CPED, directeur, CPEC	VR études et VRA ressources humaines, au besoin		Doyen	1. VR études 2. CA
36	Professeur de langue : congé professionnel	Convention collective	CPEI, directeur CPEF			Doyen	1. VR études 2. CA
37	Confirmation de l'obtention du doctorat (dans les limites du contrat)	Convention collective	Faculté			Doyen	1. VR études 2. CA
38	Réduction de la charge de travail et du salaire et en vertu du nouveau programme de transition vers la retraite	Convention collective	Faculté	VRA ressources humaines		Doyen	1. VR études 2. CA
39	Suite à la retraite d'un professeur, le poste est ramené à zéro et le salaire est transféré à la réserve salariale de la faculté		Faculté			Doyen	1. VR études 2. CA
40	Octroi de Bourse de recherche pour les professeurs de la Faculté de médecine provenant du University Medical Research Fund (URMRF)		URMRF et doyen de la Faculté de médecine		Doyen de la Faculté de médecine	VR recherche	CA
41	Allocation de retraite pour les professeurs conformément aux règlements en vigueur			VRA Ressources humaines		Doyen	1. VR études 2. CA
42	Démission d'un membre du personnel enseignant		Faculté			Doyen	1. VR études 2. CA
43	Congé de maladie et ou/ d'invalidité prolongée		Faculté	VRA Ressources humaines		Doyen	1. VR études 2. CA
44	Toute interruption d'emploi pour des raisons ne se rapportant pas au domaine scolaire (congé de maternité, congé parental)		Faculté	VRA Ressources humaines		Doyen	1. VR études 2. CA
45	Rétablissement de salaire (après congé d'invalidité ou autre)		Faculté	VRA Ressources humaines		Doyen	1. VR études 2. CA
	Personnel de soutien						CA
46	Embauche d'une personne à un salaire de plus de 100 % du standard de la classe salariale et à l'intérieur de l'échelle salariale de la classe		VR Respectif		VRA Ressources humaines	Vr respectif, doyen ou dirigeant principal de service	CA
47	Embauche ou nomination d'une personne à un poste de niveau 12 et plus autre qu'un poste de dirigeant principal de Service au central		Dirigeant principal de service ou VR respectif	VRA Ressources humaines		Dirigeant principal de service ou VR respectif	1. VR respectif 2. CA
48	Embauche ou nomination d'une personne à un poste de niveau 12 et plus sans être un poste de directeur ou directrice dans les Facultés		Doyen			Doyen	1. VR études 2. CA
49	Affichage d'un poste régulier du personnel de soutien à l'interne et/ou à l'externe, du personnel non-syndiqué		Faculté ou service	VRA Ressources humaines		Doyen ou dirigeant principal de service	CA

Modifiée le 2 juillet 2020

La délégation de pouvoirs exige le respect du cadre législatif réglementaire et les modalités des conventions collectives. Toute demande d'exception sera soumise au Comité d'administration.

Charte de délégation des pouvoirs décisionnels du Comité d'administration

	NATURE DE LA DEMANDE	SOURCE ORIGINALE DU POUVOIR	DEMANDE PRÉPARÉE PAR	CONSULTATION REQUISE	RECOMMANDATION PAR	APPROBATION PAR	DIFFUSÉ A TITRE INFORMATIF APRES APPROBATION SELON LE PLAN DE DÉPÔT ÉTABLI PAR LE CA
50	Suite à la retraite d'une personne, un poste temporaire est créé afin de permettre l'affichage et l'embauche de la personne qui la remplacera		Faculté ou service	VRA Ressources humaines VRA Ressources financières		Doyen ou dirigeant principal de service	CA
51	Mutation d'un membre du personnel de soutien dans un poste T (temporaire) sans salaire suite à un congé d'invalidité		Faculté ou service	VRA Ressources humaines		VRA Ressources humaines	CA
52	Abolition d'un poste régulier ou réduction de l'ETC de personnel de soutien s'il est vacant	conventions collectives	Faculté ou service	VRA Ressources humaines		Vr respectif ou doyen selon le cas	CA
53	Création, abolition et régularisation des postes avec aucun impact financier	CA	Doyens, Directeurs de services		VRA, Ressources humaines	VR respectif	CA
54	Allocation de retraite conformément aux règlements en vigueur	CA	Directeur de service	VRA, ressources humaines	Directeur	VR fin & adm	CA
	COMMUNICATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES						
	Collecte de fonds						
55	Création d'un fonds de bourse – Fonds de dotation ou modifications des conditions sans fonds centraux		VR relations extérieures	Doyen concerné		VR relations extérieures	CA

Modifiée le 2 juillet 2020

La délégation de pouvoirs exige le respect du cadre législatif réglementaire et les modalités des conventions collectives. Toute demande d'exception sera soumise au Comité d'administration.